

Avant votre départ

- Vérifier la durée de validité de vos papiers d'identité
- S'informer sur les démarches d'obtention du visa
- Se réinscrire administrativement à l'UVSQ avant le départ
- Prévenir la scolarité de L3 de votre départ en échange et s'informer des modalités de l'inscription pédagogique à l'UVSQ
- Compléter le contrat d'études et le faire signer par l'enseignant coordinateur de l'UVSQ
- Souscrire à une assurance rapatriement et la télé-verser sur le portail étudiant moveon
- Se renseigner auprès de votre mutuelle des prestations prises en charge dans le pays où vous partez et souscrire si besoin, une couverture médicale complémentaire
- Compléter un dossier de demande d'aide financière à la mobilité (email début juin)
- Se renseigner auprès de votre banque sur les modalités de transfert d'argent à l'étranger
- Effectuer les formalités de candidature adressées par l'Université d'accueil
- Effectuer le test de langue obligatoire dans le cadre du programme ERASMUS+
- Demander la carte européenne d'assurance maladie auprès de votre CPAM **ou** souscrire une assurance santé **ou** faire compléter le formulaire sécu Québec (SE 401 Q106)
- Demander le CAQ et permis d'études **Québec** (séjour + de 6 mois)
- Se munir de votre permis de conduire, valable dans la totalité de l'UE. Hors UE, vous pourrez obtenir gratuitement un permis de conduire international auprès de la préfecture.

À votre arrivée dans l'établissement d'accueil

- Compléter l'attestation d'arrivée AP1 et la télé-verser sur le portail étudiant moveon
- Faire signer votre contrat d'études initial par l'université d'accueil (si ce n'est pas déjà fait)
- Préparer votre contrat d'études modifié si nécessaire (OLA ou contrat hors Europe)
- Effectuer l'Inscription consulaire sur le site du service public/particuliers/vos droits
- Prévenir impérativement le Service de la Mobilité Etudiante et l'enseignant coordinateur en cas d'interruption anticipée du séjour à l'étranger quelle qu'en soit la raison

Avant votre départ de l'établissement d'accueil

- Faire compléter l'attestation de fin de séjour AP2 par l'université d'accueil dès la fin des examens et la télé-verser sur le portail étudiant moveon
- Demander au service international de votre université d'accueil, le mode et les délais de transmission du relevé de notes

Dès votre retour

- Compléter le rapport de fin de séjour ERASMUS + (vous serez informé par un email automatique de l'Agence Erasmus+) ou le rapport Hors Europe en téléchargement sur nos pages (ici)
- Compléter le formulaire "démarches fin de mobilité" du portail moveon

À noter : cette année d'études à l'étranger ne vous dispense pas d'accomplir toutes les démarches que vous devez ou auriez dû accomplir si vous aviez poursuivi votre cursus en France (demande de bourses ou logement CROUS pour l'année suivante, retrait de dossier inscription en Master, Ecoles, etc.).